

## Conditions générales d'inscription à un module ou à un cycle de formation à l'Institut de Shiatsu et d'Energétique Chinoise

**Afin de finaliser votre inscription et de réserver votre place, il est impératif de nous renvoyer le bulletin d'inscription daté, signé, accompagné du règlement. Celui-ci sera encaissé le jour de la formation.**

Tous nos séminaires de formation sont confirmés individuellement par mail ou courrier au plus tard 15 jours avant la date prévue de début du séminaire. Ces confirmations fournissent également les renseignements concernant le lieu du séminaire, les dates et horaires, ainsi que les modalités techniques et pédagogiques propre à chaque stage.

### **Délai de rétractation**

Le stagiaire est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de 10 jours (14 jours si le contrat est conclu à distance ou hors établissement), à compter de la date de la conclusion du présent contrat. Le stagiaire informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Institut se réserve le droit d'annuler un séminaire dans le cas où toutes les conditions (nombre de participants, organisation du lieu, etc.) ne seraient pas réunies. Dans ce cas, il serait reporté aux mêmes conditions tarifaires ou serait intégralement remboursé au(x) stagiaire(s) ne pouvant le suivre.

### **Report ou annulation**

Tout report ou annulation doit obligatoirement être fait par écrit. A l'issue du délai de rétractation, si vous annulez ou si vous reportez la date d'un séminaire de formation, un dédommagement nous reste acquis à hauteur de 30% du coût de la formation. Ce montant prend en compte les coûts pédagogiques, mais également les frais d'inscriptions, les achats de matériel, les coûts administratifs. Toute annulation ou report dû à un cas de force majeure justifié (maladie, accident, deuil, etc.), entrainera le remboursement des sommes versées au titre de la formation. En cas d'empêchements pour raisons médicales, le certificat médical doit mentionner l'incapacité à suivre la formation.

## **Interruption de formation**

En cas de cessation anticipée ou abandon de la formation du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, tous séminaire est intégralement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement.

En cas d'absence justifiée par des raisons médicales ou en cas de force majeure, les sessions de formation n'ayant pu être suivies, pourront être reportées (dans la limite des places disponibles).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant sur les réponses fournies aux formulaires de l'institut. Les renseignements fournis sont à la disposition exclusive du stagiaire. L'I.S.E.C s'engage au respect de la confidentialité et à la non divulgation des renseignements fournis.

## **Précisions et précautions relatives à la santé**

Les problèmes de santé important, peuvent faire l'objet d'un suivi en séance individuelle avec un praticien professionnel. Cependant, l'Institut déconseille formellement le suivi d'un module de formation en cas de grossesse, ou de problème de santé important (cancer déclaré, phlébite...). L'institut décline toute responsabilité vis-à-vis des personnes ne respectant pas cette précaution.

I.S.E.C  
Institut de Shiatsu et d'Energetique Chinoise

